

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour tiendra des audiences publiques à partir du jeudi 16 février 1950, à 11 heures, dans l'affaire consultative afférente à la compétence de l'Assemblée générale pour l'admission de nouveaux Membres des Nations Unies. Les Gouvernements suivants ont fait savoir qu'un exposé oral sera présenté en leur nom:

Argentine; France.

Des exposés écrits ont été présentés en cette affaire par le Secrétaire général des Nations Unies et par les Gouvernements suivants: U.R.S.S.; République socialiste soviétique de Biélorussie; République soviétique socialiste d'Ukraine; Egypte; Tchécoslovaquie; Etats Unis d'Amérique; Argentine; Venezuela.

Le Gouvernement français a fait savoir qu'il sera représenté au cours de la procédure orale par M. Georges Scelle, Professeur honoraire des Facultés de droit, Membre de la Commission du droit international des Nations Unies.

La Haye, le 13 février 1950.

---